

Lignes directrices sur la préparation de rapports financiers Monte Carlo

Si vous avez des questions, communiquez avec nous au 453-7472.

78-9546

Période visée par le rapport	Période pendant laquelle la licence est en vigueur.	
Nombre de participants par activité	Nombre de joueurs qui prennent part à l'activité de loterie.	
A) Recettes brutes	Total des recettes provenant de la perception des droits d'entrée et de la vente de billets provisoires supplémentaires.	
B) Dépenses	1. Valeur des prix	Valeur totale en argent des prix achetés au cours de la période visée par le rapport. (Ne pas inclure la valeur des prix reçus en don voir la section D).
	2. Fournitures	Tous les coûts associés à la production et à l'impression des billets provisoires.
	3. Droits de licence	Coût de la licence de loterie.
	4. Publicité	Dépenses engagées pour annoncer l'activité au cours de la période visée par le rapport, comme les affiches et les bannières, les annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision, ainsi que toute autre forme de promotion médiatique.
	5. Rémunération	Rémunération versée au personnel, aux solliciteurs de fonds professionnels et à toute autre personne exécutant des fonctions associées à l'activité de loterie.
	6. Location d'équipement	Coûts associés à la location d'une roue de fortune ou dons effectués en échange de prêts d'appareils.
	7. Location de la salle	Frais de location payés pour louer la salle où l'événement a eu lieu.
	8. Autres dépenses	Toute autre dépense liée aux activités de Monte Carlo. Le formulaire de rapport financier comprend une section où il faut préciser la nature des dépenses additionnelles.
	Total des dépenses	Total des montants de la section B, de 1 à 8.
C) Recettes nettes	Bénéfice résultant de l'activité de loterie au cours de la période visée par le rapport (A moins B)	
D) Valeur des prix reçus en don	Valeur monétaire totale des prix remis à l'organisation sous forme de dons pour l'activité de loterie.	